

La défibrillation, appelée aussi choc électrique externe est le geste médical consistant à faire passer volontairement et de manière brève un courant électrique dans le cœur lorsque celui-ci présente certains troubles du rythme appelés fibrillation, et destiné à rétablir un rythme cardiaque normal.

4 défibrillateurs sont installés dans la commune : un seul est en libre accès, celui installé sur le parking de la mairie. Le SAMU et le Service Départemental d'Incendie et de Secours ont connaissance de l'implantation des 4 appareils sur la commune. C'est l'adjoint aux travaux qui est chargé du suivi de ces équipements.

